



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de **BOSC-GUÉRARD-SAINT-ADRIEN****Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs**

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2009-240	du	/ /	2009
--	----	-----------------	----	-----	-------------

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n				oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit	date	29 décembre 2008	catéa	Inondation par ruissellement, (bassin versant Cailly)			

Les documents de référence sont :

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque Inondation**03 novembre 1987****5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité	zone Ia	zone Ib	zone II	zone III	zone 0	<input checked="" type="checkbox"/>
--	---------	---------	---------	----------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Périmètre d'étude du PPRI des bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec (29 décembre 2008) - 1 planche A4
--

7. Description des phénomènes d'inondation

Située dans le bassin versant du Cailly, la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.